Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À CANTON

Canton, le 21 juillet 2015

CERTIFICAT
DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Le Consulat général de France à Canton certifie que M. [redacted] Jean-François à la vue de son passeport N° [redacted] délivré le 14/06/2011 par la Préfecture de police est résident à Foshan (Chine) depuis le 03/06/2014.

Il a déclaré avoir transféré sa résidence à l'adresse suivante :

[redacted]
94130 NOGENT-SUR-MARNE
FRANCE

Le certificat lui est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit.

Eric BOISSONNEAU
Adjoint administratif

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A CANTON

QUITTANCE DE RÈGLEMENT DE DROITS DE CHANCELLERIE

Quittance n°16292 acquittée le 21/07/2015

Au nom de [redacted]

Pour les droits de chancellerie à percevoir au titre de l'article 21
ATTESTATION RESIDENCE OU CHGT

Tarif appliqué : Tarif B

Droit : Complet

Mode de paiement : Numéraire

Montant : 97 Yuan Ren Min Bi

Contre-valeur en Euros : 14,00 Euros

le consul adjoint
Jean-Michel LENOIR

padram